Achat de matériel de sécurisation et installation de clôtures dans deux villages de la Moughataa de Mbout pour le Projet « Développement rural durable basé sur l'approche genre dans six communes du nord Gorgol » (Convenio)

Dossier d'appel d'offres

Marché de fournitures

Référence : 2022/PCONV/000401

Financé par l'Agence espagnole de coopération au développement (AECID).

Maître d'ouvrage : Caritas Mauritanie

Date limite de remise des offres : Lundi, le 16/11/2026 avant 16h00

Instructions aux soumissionnaires

REFERENCE DE PUBLICATION :

En présentant son offre, le soumissionnaire accepte la totalité, sans restriction, des conditions générales et particulières qui régissent ce marché, comme étant la seule base de cette procédure d'appel d'offres, quelles que soient ses propres conditions de vente, auxquelles il déclare renoncer. Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné attentivement tous les formulaires, instructions, dispositions contractuelles et spécifications contenus dans ce dossier d'appel d'offres et s'y conformer. Le soumissionnaire qui ne fournit pas dans les délais requis toutes les informations et tous les documents nécessaires verra son offre rejetée. Aucune réserve émise dans l'offre par rapport au dossier d'appel d'offres ne peut être prise en compte ; toute réserve pourra donner lieu au rejet immédiat de l'offre sans qu'il soit procédé plus avant à son évaluation.

Les présentes instructions aux soumissionnaires définissent les règles de soumission, de sélection et de mise en œuvre des contrats dans le cadre du présent appel d'offres.

1 Marché d'achats

1.1 L'objet du marché est l'achat de matériel de sécurisation pour la pluviale et l'installation des clôtures dans 2 villages de la Moughataa de M'Bout. Les produits à livrer seront de marque française. Les poteaux en béton seront réalisés avec du fer 8 et du Fer6. Les cornières seront de typé 50X50.

Les quantités attendues sont les suivantes :

Poteaux en béton de 20x20x2,50	Unité	400
Corniéres en acier de 50x50x5 mm espacement de 2,5 m entre poteau corniere	Unité	4 000
Rouleaux Barbelet (250 m) marque française avec 5 lignes	Unité	160
Fil d'attache(kg)souple	Kg	160
Installation		FF
Transport		FF

Repartition par village:

Communes	Villages	Dimensions	Désignation	Quantité
Foum Gleita	**Kowb Hachim**	**3000 m**	Poteaux en béton	200
			Cornière	2 000
			Rouleau Barbelet 250 m	80
			Fil d'attache (Kg)	80
Foum Gleita	**Kowb Jafar**	**3000 m**	Poteaux en béton	200
			Cornière	2 000
			Rouleau Barbelet 250 m	80
			Fil d'attache (Kg)	80

La période de mise en œuvre du présent marché est fixée à 30 jours maximum à compter de la signature du contrat de marché.

1. 2 Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à soumissionner pour une variante en complément à la présente soumission.

2 Participation

2.1 La participation à la procédure est ouverte à toutes les personnes physiques et morales qui sont établies en Mauritanie.

3 Origine

NA

4 Devise

4.1 Les offres devront être libellées en MRU (Ouguiya Nouvelle Monnaie). La devise de l'offre sera celle du contrat et du paiement.

5 Lot

5.1 Le soumissionnaire ne peut faire qu'une offre pour le lot objet du présent marché.

5.2 Le soumissionnaire peut faire figurer dans son offre le rabais global qu'il consent en cas d'attribution du marché. Le rabais doit être clairement indiqué, de telle manière qu'il puisse être annoncé lors de la séance d'ouverture publique des offres.

6 Période de validité

6.1 Chaque soumissionnaire reste lié par son offre pendant une période de 90 jours à compter de la date de réception de son offre.

7 Langue des offres

7.1 Les offres, la correspondance et les documents associés aux offres échangées entre le soumissionnaire et le pouvoir adjudicateur doivent être rédigés dans la langue de la procédure qui est le français.

Lorsque les documents d'accompagnement fournis par le soumissionnaire ne sont pas rédigés dans la langue de la procédure, une traduction dans cette langue devrait être jointe.

8 Présentation et dépôt des offres

8.1 Les offres doivent être reçues avant la date limite, le **lundi 16/11/2026 à 16h00**, sous enveloppe scellée avec la référence du projet 2022/PCONV/000401. Elles doivent comporter tous les documents spécifiés au point 9 des présentes instructions.

8.2 Les offres sont transmises par porteur et déposées avant le 16/11/2026 à 16h00, au secrétariat de Caritas Mauritanie, qui signera un reçu. Une liste d'émargement est utilisée pour enregistrer les offres à leur date de réception.

8.3 Adresse de dépôt :

Nouakchott, ILôt O, N°056A à côté du Consulat de Belgique et en face de l'ancien ORCA.
Tél : +222 42 22 39 00

8.4 Les candidats sont invités à mentionner leur adresse e-mail pour recevoir ensuite la publication des résultats

Les offres se conformeront aux conditions suivantes :

- Toutes les offres doivent être présentées en un (1) exemplaire original unique.
- Toutes les offres, y compris les annexes, ainsi que toutes pièces justificatives doivent être présentées sous enveloppe scellée comportant uniquement les mentions :

 Appel d'offre Convenio 2022/PCONV/000401

 A ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des offres
- Toute modification ou retrait de l'offre soumise doit l'être avant la date limite de remise de l'offre, dans les mêmes conditions tel qu'indiqué ci-dessus.

9 Contenu des offres

Toutes les offres présentées doivent comprendre notamment :

Partie 1 : l'offre technique :

- La description détaillée des biens offerts conformément aux spécifications techniques (point 1.1), incluant, le cas échéant, la documentation requise.

Partie 2 : l'offre financière :

- Une offre financière, énumère tous les coûts liés au présent marché.

En outre, la documentation doit comprendre :

(i) L'enregistrement au registre de commerce (numéro de RC),

(ii) L'attestation NIF,

(iii) L'attestation de régularité d'impôts,

(iv) L'attestation de régularité à la caisse de sécurité sociale (CNSS)

NB : il est obligatoire de présenter l'ensemble des documents administratifs légaux, en cours de validité : attestation NIF, attestation de régularité d'impôt et attestations de régularité CNSS. La non délivrance de l'un des documents cités, est cause de rejet immédiat du dossier.

10 Taxes et autres charges

Le présent marché est exonéré des taxes d'importation, de la TVA et des droits de timbre et d'enregistrement.

11 Ouverture des offres

Les candidats ayant déposés leurs propositions sont invités, **le mardi 17/11/2026 à 10h00**, à l'ouverture des plis à la Direction de Caritas. Chaque candidat ou représentant de candidat présente son offre financière. En l'absence d'un candidat, son offre financière sera présentée par un membre de la commission de sélection de Caritas.

12 Évaluation des offres

12.1 Pendant la période allant de l'ouverture des propositions à l'attribution du marché, les candidats s'abstiennent de prendre contact avec l'autorité contractante sur toute question en rapport avec leurs propositions. Toute tentative d'influencer l'autorité contractante quant à l'examen, l'évaluation ou le classement des Propositions ou toute recommandation visant à influencer l'attribution du marché peut entraîner le rejet de la proposition du Candidat

12.2 Examen de la conformité administrative des offres

Cette phase a pour objet de vérifier si l'offre est conforme, quant au fond, aux principales prescriptions du dossier d'appel d'offres. Une offre est jugée conforme lorsqu'elle respecte toutes les conditions de modalités et spécifications contenues dans le dossier d'appel d'offres, sans déviation ni restriction importante.

12.2 Évaluation technique et financière des offres

L'analyse et l'évaluation des offres techniques se feront sur la base des critères de qualifications suivants :

- **Références techniques**
 - ✓ Expérience du prestataire,
 - ✓ Attestations de bonne exécution pour travaux similaires
 - ✓ Une note méthodologique décrivant les travaux à entreprendre
 - ✓ Planning de travaux
 - ✓ Dossier administratif à jour : attestation NIF, attestation de régularité fiscale, attestation de régularité CNSS.
- **Matériel**

La disponibilité et l'adéquation du matériel sont nécessaires pour la réalisation du marché. En tout état de cause, l'Entrepreneur est tenu de disposer du matériel nécessaire et en bon état de fonctionnement pour permettre la réalisation des travaux dans de bonnes conditions.

- **Attribution du marché**

L'offre technique sera notée sur 60 points et l'offre financière sera notée sur 40 points et l'ensemble des deux seront sur 100 points. Les offres seront notées selon la grille d'évaluation de Caritas.
Les offres qui ont passé l'évaluation technique passeront à la phase suivante.
Lors de l'évaluation finale, les offres économiques (qui sont dans les limites du budget disponible) seront notées de la plus haute à la plus basse, l'offre la plus économique obtenant 40 points et la note des autres diminuant en fonction de la valeur pondérée de cette base.
Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura obtenu la note la plus élevée à l'issue de l'évaluation technique et économique.

12.3 Publication des résultats

Une semaine après les travaux d'examen, le Directeur ou son mandataire publie les résultats.

Un email est adressé à tous les soumissionnaires pour les informer du choix et des motivations de la commission des marchés.

13 Signature du contrat et garantie de bonne exécution

13.1 L'attributaire est informé par écrit que son offre a été retenue. Il lui sera demandé de produire immédiatement les éléments suivants :

- Fiche de déclaration d'authenticité des documents, signée et certifiée par un notaire *(formulaire disponible à Caritas)* ;
- Relevé d'identité bancaire pour le règlement.

13.2 Une fois ces éléments réunis, et au plus tard une semaine après, une proposition de contrat est soumise au fournisseur retenu. Si les éléments demandés ne sont pas réunis dans ce délai d'une semaine, le contrat ne sera pas proposé, et le marché deviendra attribué au fournisseur ayant obtenu la 2ème meilleure note, et ainsi de suite.

13.3 Dans un délai de 10 jours après la réception du contrat signé par le pouvoir adjudicateur, l'attributaire doit signer et renvoyer le contrat au pouvoir adjudicateur. Dès signature, l'attributaire devient le titulaire du contrat et le contrat entre en vigueur.

13.4 Après règlement le fournisseur produit une facture acquittée.

14 Annulation de la procédure d'appel d'offres

En cas d'annulation d'un appel d'offres, les soumissionnaires doivent être avertis de l'annulation par le pouvoir adjudicateur. Lorsque l'appel d'offres est annulé avant la séance d'ouverture des offres, les enveloppes non ouvertes et scellées sont retournées aux soumissionnaires.

L'annulation peut intervenir dans les cas suivants :

- Lorsque l'appel d'offres est infructueux, c'est-à-dire lorsque aucune offre méritant d'être retenue sur le plan qualitatif et/ou financier n'a été reçue ou lorsqu'il n'y a pas eu de réponse ;
- Lorsque les éléments techniques ou économiques du projet ont été fondamentalement modifiés ;
- Lorsque des circonstances exceptionnelles ou de force majeure rendent impossible la mise en œuvre normale du projet ;
- Lorsque toutes les offres conformes sur le plan technique excèdent les ressources financières disponibles ;
- Lorsqu'il y a eu des irrégularités dans la procédure, ayant notamment empêché une concurrence loyale ;
- L'adjudication n'est pas conforme au principe de bonne gestion financière.

Le pouvoir adjudicateur ne sera en aucun cas tenu de verser des dommages-intérêts, incluant sans restriction des dommages-intérêts pour manque à gagner, liés à l'annulation d'un appel d'offres, quand bien même le pouvoir adjudicateur aurait été informé de la possibilité de dommages-intérêts. La publication d'un avis d'appel d'offres n'engage nullement le pouvoir adjudicateur à mettre en œuvre le programme ou le projet annoncé.

15 Clause suspensive

L'attribution du marché est conditionnée par la disponibilité des fonds et la signature du contrat de subvention entre le pouvoir adjudicateur et le bailleur du projet.

16 Voies de recours

Si un soumissionnaire s'estime lésé par une erreur ou irrégularité commise dans le cadre d'une procédure de sélection ou de passation de marché, il peut déposer une plainte au secrétariat de Caritas Mauritanie. Sa plainte sera examinée dans un délai d'une semaine.